

Couple agressé chez eux en pleine nuit : les malfaiteurs croyaient braquer un dealer en Vendée

Vendredi 12 janvier 2024, deux hommes et une femme ont été jugés devant le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon (Vendée). Ils ont été condamnés pour une violente agression à main armée réalisée chez un couple à Luçon.



Tous les suspects ont reconnu les faits devant le tribunal judiciaire de La Roche-sur-Yon. | OUEST-FRANCE

Ouest-France [Sacha MARTINEZ](#). Publié le 12/01/2024 à 21h12

Chaque semaine, retrouvez les faits divers qui ont marqué l'Ouest
OK

Deux mondes se sont rencontrés cette nuit de juin , pose Stéphanie Guédo, avocate des parties civiles, devant le tribunal correctionnel de La Roche-sur-Yon, vendredi 12 janvier 2024.

D'un côté, un jeune couple vient d'acheter une maison à Luçon et profite des températures estivales. De l'autre, deux hommes cagoulés et armés se préparent à voler de la cocaïne à un ancien dealer censé habiter la bâtisse. C'était une erreur, ils n'étaient pas du tout visés , lâche l'un des agresseurs, Josselin Huchet, 39 ans.

En quelques minutes, la vie de ces jeunes vendéens a basculé. C'est le genre de truc que je zappe sur *Netflix* tellement ça fout les jetons , glisse Stéphanie Guédo. 8 juin, 23 h. Il fait nuit noire lorsque le jeune propriétaire de sa maison sort pour arroser ses fleurs.

Profitez-vous de vos avantages abonné(e)s ?

Places de concerts, de matchs, livres... ils vous attendent sur LaPlace [J'y vais](#)

Je vois un type avec une arme. Je me jette sur lui. J'appelle au secours. On se débat. Je prends des coups de crosse dans le visage. Puis un autre homme me met un coup derrière la tête et je perds connaissance, raconte d'une traite la victime aux magistrats. Une scène d'une violence rare.

L'un des braqueurs se dirige vers le réfrigérateur. C'est là que j'étais censé trouver la cocaïne, confirme Stede Denon, l'autre agresseur. Il ne trouve rien. Mais tombe sur une femme, apeurée, qui hurle par réflexe. Il tente de fuir. Mais le conjoint, en sang, s'interpose de nouveau.

Le deuxième larron vient en renfort dans le garage. Il braque le couple avec son fusil. La scène se fige. Les agresseurs s'en vont. Et le couple s'enferme

newsletter

Newsletter La Matinale

Recevez l'essentiel de l'actualité nationale et internationale. [Je m'inscris](#)

pour appeler les gendarmes. À ce moment-là, on panique parce qu'il me dit qu'il a perdu l'arme. Mais on décide de partir, détaille Josselin Huchet.

Dans la rue, la compagne de Stede Denon les attend au volant de la voiture. Elle part, feux éteints, et l'équipe s'évanouit sous la chaleur vespérale du mois de juin. Sur place, les gendarmes découvrent l'arme dans le jardin. Le couple, part à l'hôpital, où ils se verront prescrire respectivement quinze et cinq jours d'incapacité de travail.

Avec l'arme, les militaires remontent vers un homme. Il leur apprend qu'il s'est fait voler ce pistolet, équipé d'un silencieux, mais aussi un fusil à canon scié. Il désigne M. Denon comme le voleur, mais explique aussi qu'il connaît l'autre agresseur, M. Huchet, et la conductrice, déroule Anne Bazier, la présidente d'audience.

[Josselin Huchet est finalement le premier à être interpellé, en décembre.](#) Stede Denon et sa compagne ont eux été arrêtés, jeudi 11 janvier, à Saint-Brieuc. Tous reconnaissent les faits qui leur sont reprochés. Les deux hommes ont un profil similaire : accro à la cocaïne, mais sans histoire depuis dix ans.

« Mes clients sont des dommages collatéraux du trafic de stupéfiants »

Alors pourquoi un tel déferlement de violences s'est-il abattu sur ce jeune couple ? Je devais de l'argent à Stede, c'était pour régler ma dette. On faisait le coup et on était quitte, répond Josselin Huchet. Quand Stede Denon assure, lui, que ce n'est pas mon idée et qu'il avait bien demandé s'il y avait des femmes ou des enfants dans la maison.

Des explications bien maigres pour les parties civiles. Mes clients sont des dommages collatéraux du trafic de stupéfiants. Aujourd'hui, tout est difficile. Ils ont sécurisé toute la maison. Ils ne peuvent plus rester seuls. Même le noir, c'est difficile.

Pour Olivier Dubief, vice-procureur, les trois protagonistes ont préparé leur coup en venant armés et cagoulés. Ils auraient pu finir devant une cour d'assises. Là, ils encourraient trente ans. Alors il requiert des peines lourdes : cinq ans de prison dont quatre ferme pour les deux hommes et quatre ans de prison dont un ferme pour leur complice.

Un an ferme pour avoir conduit la voiture d'un homme qu'on aime c'est beaucoup, tempère Anne Laporte. Ma cliente est une femme vulnérable, c'est ce qui ressort de l'enquête sociale. Elle a encore deux enfants à sa charge. Il faut envisager une peine aménageable.

Magalie Bearnais et Meriem Abkoui, avocates des deux agresseurs, ont tenté de distinguer les responsabilités de chacun. Elles ont aussi rappelé les capacités de travail de leur client, qui permettraient d'indemniser les victimes. Et leur remords. Tous se sont excusés à plusieurs reprises auprès des victimes.

Mais le tribunal n'a pas fait de différence entre les deux hommes en termes d'implication. Ils ont tous deux été condamnés à quatre ans de prison, dont trois ferme, avec incarcération immédiate. La conductrice à deux ans de prison, dont un an ferme, aménageable au vu de son casier vierge.

Tous ont l'interdiction de paraître en Vendée pendant cinq ans. Un moyen d'éviter que les deux mondes ne se recroisent de nouveau au détour d'une nouvelle erreur .